

Objet : Liste du personnel
et cotisations 2020

Madame, Monsieur, Cher adhérent,

Nous vous adressons les documents vous permettant de nous transmettre les éléments déclaratifs pour l'année 2020. Vos déclarations sont à effectuer avant le 31 janvier 2020.

- **Le portail internet et l'accès à votre Espace adhérent**

L'AIST89 met à disposition un portail internet accessible à partir de www.aist89.fr, chaque adhérent disposant d'un *Espace adhérent* lui permettant de réaliser ses déclarations. Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez télécharger un guide utilisateur sur www.aist89.fr > *infos pratiques* > *Documents à télécharger* et vos interlocuteurs à l'AIST89 peuvent vous fournir les informations nécessaires.

- **La mise à jour de la liste du personnel de votre établissement au 1^{er} janvier 2020**

La saisie s'effectue sur l'onglet *Déclaration des risques* de l'*Espace adhérent*. Les informations qui apparaissent sont celles actuellement dans notre base. La mise à jour que vous effectuez permet d'orienter le suivi en santé au travail des salariés en fonction des expositions aux risques professionnels, de l'âge ou de l'état de santé par catégories de salariés. Un tableau récapitulatif à ce sujet est accessible en ligne sur www.aist89.fr > *Le suivi médical* > *Le suivi individuel de la santé au travail après la Loi Travail*.

A noter : cette mise à jour de la liste du personnel doit être réalisée chaque année avant le 31 janvier. Si cette mise à jour n'est pas faite, il ne nous est pas possible de recevoir en consultation les nouveaux salariés embauchés.

- **Le bordereau déclaratif des effectifs et des salaires de l'année 2019**

Le tableau de cumul annuel vous permet de ventiler mois par mois pour l'année 2019 vos effectifs en fonction des catégories de contrat et des modalités de suivi individuel. La répartition mensuelle permet de tenir compte pour le calcul des cotisations des variations saisonnières de votre activité et de votre effectif. Le bordereau déclaratif des effectifs et des salaires de l'année 2019 permet à l'AIST89 de vous adresser la régularisation pour l'année 2019, ainsi que la facture provisionnelle et l'échéancier de règlement pour l'année 2020.

Il est possible de compléter les tableaux que nous vous adressons et de nous les retourner par mail, fax ou courrier. Néanmoins nous vous invitons à utiliser l'*Espace adhérent* – onglet *Cotisation en ligne*, qui facilitera l'opération.

➤ **Nous vous demandons cette année de renseigner votre effectif moyen annuel en 2019, pourquoi ?**

Un arrêt de la cour de cassation de fin 2018 impose à l'AIST89, comme à près de la moitié des services de santé au travail, un changement du mode de calcul des cotisations versées par les adhérents. L'AIST89 a décidé d'effectuer ce changement en 2021. L'effectif moyen (ou équivalent temps plein annuel) est un critère susceptible d'intervenir à l'avenir dans le calcul de la cotisation. Aussi, cette information que vous nous fournirez nous aidera à mettre au point la grille tarifaire pour 2021 (l'arrêt de la cour de cassation concerné est disponible sur www.aist89.fr > *infos pratiques* > *Adhésion et cotisation*).

Nous vous remercions de nous retourner ces documents complétés avant le 31 janvier 2020

En cas de retard l'adhérent supporte les frais de relance (règlement intérieur de l'AIST89)

Nous sommes à votre disposition par téléphone : 03 86 72 07 55,

par mail : cotisation2020@aist89.fr ,

ou par fax : 03 86 72 07 60.

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour l'année 2020 et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher adhérent, nos sincères salutations.

Marc GUÉGAN
Directeur



NB : si vous avez arrêté votre activité ou si vous n'employez plus de personnel, il vous suffit de nous retourner ce courrier en indiquant votre situation.

N° Adhérent :

N° Appel :

Le 12/12/2019

CUMUL ANNUEL DES EFFECTIFS MENSUELS 2019

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	CUMUL
CDI à temps complet	SI													
	SIR													
CDI à temps partiel	SI													
	SIR													
CDD, autres contrats	SI													
	SIR													
apprentis - 18 ans	SIR													

Le cas échéant :

Votre n° de commande :

Votre code fournisseur :

Date d'envoi : 12/12/2019

À retourner avant le 31/01/2020

BORDEREAU DÉCLARATIF DES SALAIRES ET EFFECTIFS DE L'ANNÉE 2019

	surveillance médicale	Cumul annuels des effectifs mensuels	Effectif réel au 31 décembre	SALAIRES BRUTS PLAFONNÉS DECLARÉS À L'URSSAF
CDI à temps complet	SI			
	SIR			
CDI à temps partiel	SI			
	SIR			
CDD, autres contrats	SI			
	SIR			
apprentis moins de 18 ans	SIR			

Certifié exact à

le:

signature et cachet

Je déclare :

- Ne plus occuper de salarié définitivement depuis le :
- Avoir cessé toute activité depuis le :
- être en redressement judiciaire depuis le :
- être en liquidation judiciaire depuis le :